



Je suis obligée de quitter mon logement dans un mois

Par **bobo09**, le **10/08/2009** à **11:29**

Bonjour

J'ai un gros problème en ce moment, je sais plus ce que je peux faire et à qui je peux me solliciter une aide, je commence mon histoire par le début. J'ai perdu mon travail au début de cette année 2009, j'ai essayé de m'en sortir alors j'ai utilisé l'aide de Assedic pour créer ma propre boîte, un petit structure de commerce. Je cherchais un local pendant plusieurs mois, finalement, j'ai trouvé une maison individuelle qui m'est parait idéal, ça faisait un an que le propriétaire mettre la maison en vendre en cause de l'autoroute juste à coté, mais ça me pose pas de problème au contraire. Nous avons très vite signé le compromis de vendre, il y a quelque problème de l'installation de électricité, mais on m'a dit que dans ce genre de maison qui sont construite en l'année 70', il y a toujours quelque de question de électricité, c'est jamais 100% en norme, et en plus ce ne sont pas des graves problèmes, la preuve, il n'y a jamais eu de problème. En ce moment là, mes marchandises sont arrivés, alors dès la compromis de vendre est signé, le propriétaire m'a donné les clés de la maison, pour éviter les transports non nécessaires, et en même temps je commence déménager ma maison et puis j'ai en enregistré mon entreprise dans cette adresse. Un mois plus tard, juste avant signe l'acte de vendre, la notaire m'annoncé un e mauvaise nouvelle, « la Communauté Commune de cette ville a le droit de préemption sur cette maison alors je ne peux pas l'acheter », je suis allée rencontrée les responsables de cette affaire au bureau de CC de cette ville, je leur ai expliqué mes difficultés (financière et professionnelle) et que je suis déjà emménager, ils étaient d'accord me louer la maison en attendant que je trouve autre choses. Après cette réunion, j'ai déjà commencé chercher la prochaine maison, mais ce n'est pas facile de trouver quelque chose de bien pour ma famille et mon entreprise. La compromis de vendre est vite signé entre le propriétaire et la CC de cette ville, normalement l'acte de vendre doit être signé deux mois plus tard, mais un mois plus tard le propriétaire m'a amené la deuxième mauvaise nouvelle, la CC de cette ville va retarder l'acte de vendre pendant deux mois(c'est la période

des vacances), pour que le propriétaire ne perde pas d'argent, il faut que je lui paye un « loyer », j'ai dit « loyer » parce qu'il a déjà signé le compromis de vendre avec la CC, normalement il n'a pas le droit de la louer, donc pas de bail entre nous, donc « loyer » n'e